



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude
6	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas
9	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François
10	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian
11	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno
12	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas
13	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard
14	MERY	T	FONTAINE Nathalie
15	MOUXY	T	PERSON Armelle
16	ONTEX	T	CARRIER Christiane
17	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno
18	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier
19	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard
20	SAINT-OURS	T	ALLARD Louis
21	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard
22	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude
23	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas
24	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel
25	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert
26	VOGLANS	T	MERCIER Yves

22 communes présentes

Absents excusés :

LE MONTCEL

HUYNH Antoine



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 novembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 26 présents et aucune procuration.

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2025
Exécutoire le : 10 DEC. 2025
Publiée / Notifiée le : 10 DEC. 2025
Visée le : 10 DEC. 2025

PATRIMOINE

Gestion patrimoniale de l'éclairage Public dans les zones d'activités économiques – Demande de subvention

Dans le cadre de la gestion des Parc d'Activités Economiques (PAE), l'éclairage public de ces zones représente un coût et une maintenance non négligeable pour la communauté d'agglomération.

Dans ce contexte, le parc d'éclairage public a fait l'objet d'un diagnostic par le bureau d'étude Ombres et Lumières début 2025, concluant à un parc vétuste, énergivore et non compatible électriquement avec les normes actuelles. De fait la rénovation complète des équipements concernés est obligatoire.

Grâce au remplacement des équipements vétustes, la communauté d'agglomération va réaliser des économies d'énergies, une diminution de la maintenance et une qualité d'éclairage, non négligeable.

Ce projet concerne la rénovation de 130 luminaires, 17 armoires ainsi que l'installation d'une horloge astronomique. Cet équipement permettra d'éteindre et rallumer les éclairages, et sera installé dans une armoire électrique au départ du réseau.

Un budget de 90 000 € HT a été validé en 2025 pour l'opération 156-04 du service 2924, afin de réaliser les travaux explicités ci-dessus.

Dans le cadre de ce projet, GRAND LAC sollicite l'aide financière du SDES, proratisée par un coefficient fonction de la population DGF reversant la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) au SDES. La participation financière attendue est estimée à 8 800 €.

Les travaux devront commencer après la notification de l'attribution de la subvention du SDES.

À compter de cette date, les travaux devront être réalisés dans un délai d'un an. En lien avec l'aide financière du SDES, GRAND LAC accepte de rétrocéder l'intégralité des CEE associés aux travaux, conformément à la Convention CEE signée par accord de la délibération 6 du Bureau de Communauté du 7 octobre 2025.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la demande de subvention précitée auprès du SDES,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander les subventions correspondantes au SDES et à signer tous les actes afférents.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 26
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 2 décembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Gestion patrimoniale de l'éclairage Public dans les zones d'activités économiques - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 10/12/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2025

Numéro de l'acte : d5633 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251202-d5633-DE

Date de décision : 02/12/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions